



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 6 février 2014 à 18h30**

L'an deux mil quatorze, le jeudi 6 février à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Baccon, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : MM. Derouck, Gudin, Mme Langlois, MM. Durand, Laubret, Lemaire, Rousseau (suppléant de M. Bouland), Mme Manchec, MM. Guérin, Brechenmacher, Rouxel, Mmes Vignelles, Martin, MM. Migeon, Rabier, Langer, Mme Puissesseau (suppléante de M. Simonnet), M. Vivet (suppléant de M. Le Gallo), M. Pommier, Mmes Maignant, Quéré, MM. Cuillerier, Lebrun, Richard.

Absent excusé non représenté :

M. Dubois

Secrétaire de séance : M. Derouck

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Point sur les transports scolaires et présentation de Madame Gauvineau, Agent de Prévention.

La Communauté de Communes du Val des Mauves venant de reprendre la compétence « Coordination et Sécurité des transports scolaires », Madame le Président a dressé un bilan du fonctionnement des transports scolaires à destination du Collège Gaston Couté de Meung-sur-loire et du Collège de Saint-Ay, et a présenté au Conseil Communautaire Madame Guenwaëlle Gauvineau, Agent de Prévention depuis la rentrée de septembre 2013 auprès du Syndicat Scolaire et travaillant depuis le 1^{er} janvier 2014 pour le compte de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

2) Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément à la réglementation, un débat a eu lieu au sein du Conseil Communautaire pour fixer les orientations budgétaires de l'exercice 2014. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Il a été précisé que ce projet budget verra la poursuite de la mise en œuvre des actions issues des nouveaux transferts de compétences, tels que l'aménagement de cheminements doux en direction des collèges de Meung-sur-Loire et Saint-Ay, la coordination et la sécurité dans les transports scolaires, ainsi que la prise en compte des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire.

Comme indiqué en 2013, des incertitudes persistent sur les montants des dotations futures, en application de la loi de programmation budgétaire de 2012-2017 qui prévoit une réduction de manière globale des dépenses publiques.

Il sera également entériné une nouvelle augmentation des prélèvements et notamment celui du FPIC dans des proportions supérieures à celles de 2013.

Le projet de budget principal prendra en compte le fait que les modalités de la gestion administrative, comptable et technique de la Communauté devront être de nouveau mises en adéquation avec les besoins nouveaux qui pourraient être générés par de nouvelles activités ou par le développement des activités existantes, nécessitant une implication croissante des agents et des élus.

Le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pourra être le cas échéant mis en œuvre pour certains dossiers conséquents, notamment via l'adhésion de la Communauté à la Société Publique Locale, Ingenov45.

Les charges à caractère général et de personnel seront contenues tant que faire se peut, avec la nécessité d'envisager une autonomisation de la structure. De nouvelles pistes de mutualisation seront recherchées.

La section de fonctionnement comprend également les attributions de compensations calculées après transfert de charges, au profit des communes. Leur montant sera inscrit à hauteur des montants actés par la C.L.E.C.T. en décembre dernier. Les reversements de fiscalité professionnelle perdureront dans des proportions analogues à celles de 2013 bien que les nouvelles dispositions de la loi de finances puissent impacter la CVAE de certains établissements multi-sites.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant quant à l'évolution des recettes fiscales.

La section d'investissement prendra en compte la mise en place de cheminements doux sur Chaingy.

Parallèlement, la substitution de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire dans la compétence liée à la coordination et la sécurité dans les transports en direction des deux collèges aboutira à la disparition de ce dernier et à la transmission de l'actif de ce syndicat au profit de la Communauté, avec l'accord des communes le composant.

Par ailleurs, la procédure d'extension de compétences liée à la création, au transfert et à la gestion des équipements sportifs et polyvalents reconnus d'intérêt communautaire (à savoir la salle polyvalente attenante au collège de Meung-sur-Loire et le gymnase à créer à côté du collège de Saint-Ay) ayant été lancée en décembre 2013, l'année 2014 verra la prise en compte de ces équipements en terme budgétaire et une possibilité de mutualisation supplémentaire pour les communes. L'objectif concernant le gymnase à créer, étant une ouverture pour septembre 2015.

L'adoption d'un règlement de fonds de concours permettra de finaliser la demande de la commune de Rozières-en-Beauce pour ses travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales.

Le projet de budget annexe du SPANC sera lié avant tout à la reprise des diagnostics des propriétés non desservies par l'assainissement collectif déterminés comme « ponts noirs » et demandant une actualisation au sens de la réglementation.

Par ailleurs, il conviendra de poursuivre avec un prestataire les contrôles des installations avant cession.

Le projet de budget annexe de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets verra la prise en compte des travaux de viabilisation. Il pourra s'avérer nécessaire de compléter l'emprunt d'ores et déjà contracté, en fonction des choix opérés. La recherche de subvention se poursuivra.

3) Classement de l'Office de Tourisme du Val des Mauves.

Conformément aux dispositions du Code du Tourisme, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à demander le classement de l'Office de Tourisme du Val des Mauves en catégorie III auprès de Monsieur le Préfet.

4) Extension de la Zone d'Activités des Pierrelets :

- **Bilan prévisionnel ;**
- **Point sur les implantations d'entreprises ;**
- **Signatures des marchés dans le cadre des consultations liées à l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets et à la mission S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé).**

Madame le Président a présenté au Conseil Communautaire un bilan financier prévisionnel du projet d'extension de la Z.A. des Pierrelets, suite aux résultats des consultations menées pour la viabilisation du site.

Elle a également fait le point sur les entreprises qui ont confirmé leur volonté de s'y implanter. Enfin, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de la réunion de la Commission d'ouverture des plis, pour les travaux liés à l'extension de la Z.A. des Pierrelets, la mission S.P.S. et la mission géomètre.

5) Demande de subventions pour la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour le local d'animation du R.A.M. du Chant des Mauves.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à solliciter auprès de différentes administrations, et notamment la Caisse d'Allocations Familiales, la Région Centre et le Conseil Général du Loiret, une aide financière en vue de la réalisation des travaux nécessaires et de l'acquisition de matériel permettant le transfert du local d'animation du R.A.M. du Chant des Mauves au sein des locaux de l'Ecole de la Nivelles à Meung-sur-Loire.

6) Cheminements doux - aménagement sur la commune de Chaingy :

- **Autorisation de lancement des consultations et des travaux ;**
- **Signature des contrats avec les entreprises ;**
- **Demandes de subventions.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à engager les consultations nécessaires au lancement des travaux d'aménagement de cheminements doux permettant de relier la commune de Chaingy au Collège de saint-Ay, à signer en temps voulu les contrats avec les entreprises retenues pour les travaux, et à solliciter diverses administrations pour l'obtention de subventions pour le financement de ces travaux.

7) Point sur le S.P.A.N.C.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge du S.P.A.N.C. a fait le point sur les affaires courantes relatives au S.P.A.N.C., notamment sur l'actualisation des diagnostics liés aux installations classées « points noirs », et sur la signature de la convention avec l'Agence de l'Eau en vue de pouvoir prétendre au versement d'aides pour la réhabilitation des installations répondant aux conditions énoncées par cet organisme.

8) Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (A.d.C.F.).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Val des Mauves à l'Assemblée des Communautés de France (A.d.C.F.).

9) Questions et communications diverses.

Le Conseil Communautaire a confirmé l'autorisation de Madame le Président à signer la convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, au vu de celle-ci.

Madame le Président a fait le point sur les consultations lancées pour la commande de papier et de produits d'hygiène.

Madame le Président a dressé un bilan du 2^{ème} comité de pilotage lié à l'étude économique des zones d'activités et du schéma d'accueil des entreprises du Pays Loire Beauce.

Madame le Président a rappelé la date prévisionnelle du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 27 février à 18h30, à Coulmiers, ainsi que des réunions du groupe de travail « Voirie » et du groupe de travail « Action culturelle et équipement culturel ».

Affiché le : 11/02/2014 -

Meung-sur-Loire, le 10 février 2014
Le Président,


Pauline MARTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
C.C.V.M.
DU VAL DES MAUVES